
Le Lundi 18 Décembre / temps de lecture : 9 minutes

[Consulter toutes les actualités](#)

[L'aménagement de la rue Jeanne-d'Arc primé](#)

La Métropole Rouen Normandie remporte le concours national Talents de la Marche 2023 avec l'aménagement de la rue Jeanne-d'Arc.

La requalification de la rue Jeanne-d'Arc, réalisée en 2022, donne la part belle aux mobilités douces et notamment aux piétons, prioritaires sur toute l'artère. Cette priorité s'inscrit au sol par la présence d'un marquage d'animation d'une ampleur inédite conçu par l'artiste Inkoj. La création de cette zone de rencontre a permis à la Métropole Rouen Normandie de remporter le concours des Talents de la Marche 2023 organisé par le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables, soutenu par l'ADEME et le ministère des Transports. La Métropole Rouen Normandie a été désignée lauréate ce mardi 12 décembre en raison du caractère innovant de la méthode d'apaisement progressive de la rue Jeanne-d'Arc.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Cyrille Moreau, Vice-Président en charge des transports, des mobilités d'avenirs et des modes actifs de déplacement, et Nicolas Zuili, Adjoint au Maire de Rouen en charge de la rive-droite : « *La requalification de la rue Jeanne-d'Arc permet de redonner leur place aux piétons et aux cyclistes*

dans cette artère névralgique du cœur de ville. Nous sommes fiers de voir que ce projet d'ampleur séduit au-delà des frontières de notre Métropole. Une circulation apaisée est essentielle tant pour le climat que la santé et le commerce. »

Avec le vélo, la marche constitue le deuxième mode de déplacement au sein de la Métropole Rouen Normandie. Si le développement du vélo a connu à l'échelle nationale un essor rapide post COVID qui se traduit localement par des projets d'aménagements et de services ambitieux, la prise en compte de la marche devient un sujet majeur pour l'État et les collectivités. En lien avec son Plan Vélo récemment entériné par le Conseil Métropolitain, la Métropole a entrepris dès 2019 une réflexion sur la place des piétons dans l'espace public. Cette ambition se traduit à la fois par l'élaboration d'une stratégie pour la marche et par la réalisation d'aménagements exemplaires pour une ville plus apaisée, avec l'objectif de faire passer la part modale de la marche de 25 à 32% à l'horizon 2035.

Récompenser les initiatives pour les mobilités actives

Le concours des Talents de la Marche s'adresse à des collectivités, des associations, des entreprises, des personnes qui participent au développement de la marche au quotidien dans une perspective de mobilité durable, en complémentarité avec les autres modes de déplacement (vélo et transports en commun). Cette seconde édition récompense le projet de la rue Jeanne-d'Arc aux côtés d'autres actions telles que l'aménagement du square de poche Colmet-Rapatel à Montreuil ou encore la création du « Fil des Proximités » de Nantes Métropole et de la ville de Nantes.

La rue Jeanne-d'Arc : un cas d'école

Axe névralgique qui relie la Gare de Rouen au pont éponyme, la rue Jeanne-d'Arc supportait avant sa rénovation en 2022 une circulation dense de près de 10 000 véhicules par jour, dont près de la moitié en transit. Séparant le quartier piéton de la Cathédrale de celui du Vieux-Marché, elle constituait une coupure pour le flux piéton important, gêné par des traversées difficiles. Le projet affirme la volonté d'un apaisement fort de cet axe sur le long terme.

D'autre part, la nécessité d'une rénovation rapide du revêtement routier dégradé a conduit à faire émerger un projet de transition destiné à apaiser la rue avec les objectifs suivants :

- Améliorer le confort de la marche et la continuité piétonne entre les deux quartiers piétons,
- Améliorer la sécurité et le confort des trajets à vélo
- Entamer un processus de végétalisation de la rue,
- Avancer sur la réflexion d'une piétonisation partielle à long terme.

Le levier principal d'apaisement de la rue est la réduction de la place de la voiture au profit du confort des modes actifs. Afin de réduire le trafic de transit et encourager le report des automobilistes sur les axes de circulation structurants, il a été proposé de donner un signal fort d'inversion de la priorité entre le confort des automobilistes et celui des piétons. Ce premier signal a été la suppression du dernier feu de circulation de la rue situé à l'intersection de la rue piétonne du Gros-Horloge – première rue piétonnisée en France.

Cette intervention préalable a été testée pendant 6 mois pour étudier l'adaptation des conduites avant la mise en place d'une Zone de Rencontre sur l'ensemble de la rue. Après quelques semaines d'adaptation, constatant une baisse de la congestion et l'absence d'accidentalité, la Zone de Rencontre a pu être déployée. Celle-ci donne la priorité aux piétons sur les vélos, eux-mêmes prioritaires sur les voitures. Les premiers résultats de cet aménagement transitoire sont très

encourageants :

- Une réduction estimée à près d'un tiers du trafic total et de la moitié du trafic de transit
- Une amélioration de la perception des nuisances sonores liées à la voiture,
- Une meilleure compréhension des effets positifs d'une piétonisation partielle à long terme.

Ces mesures ont été complétées par des marquages d'animation réalisés par l'artiste Inkoj, inscrivant la priorité des piétons directement au sol. Créé en concertation avec les associations de personnes en situation de déficit visuel, ce marquage allie une détectabilité optimale pour les personnes en situation de handicap avec des choix graphiques rappelant l'histoire patrimoniale de la ville.

Les trois mois de travaux de voirie ont été l'occasion d'un test grandeur nature pour une piétonisation partielle, qui a permis de faire émerger l'envie d'une rue sans bruit où les sociabilités s'épanouissent plus facilement. Alors que plusieurs événements festifs ont conduit à la fermeture à la circulation de la rue depuis les travaux, une réflexion a été initiée pour envisager des piétonisations périodiques plus régulières. La Métropole Rouen Normandie poursuit ainsi la démarche d'évaluation du projet avec des études de sécurité routière et des enquêtes sur les usages dont les résultats devraient être connus au printemps 2024. Ces résultats permettront de conforter le bilan et de poursuivre la réflexion sur l'évolution de la rue Jeanne-d'Arc.